



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

En cas d'empêchement, merci de prévenir 48H avant la séance programmée. Dans le cas contraire, le cours est dû.

LE RDV SE FAIT 20 MN AVANT LE DEBUT DU COURS

Lieu de pratique : Sur la Cale de Rochebonne, marchez 40 m sur votre gauche, monter l'escalier pour arriver sur l'esplanade des « Mouettes ». A Ne pas confondre avec l'école de Voile SURF SCHOOL indiqué à l'entrée de la ville.

Dates de Cours : **Horaires :**

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom..... Prénom Age...../ H

Adresse

Code postal..... Ville.....

Tel :

Email :

Problèmes médicaux à signaler, handicap, troubles du comportement : (ex : asthme, ventoline à prévoir)

Niveau de surf :

INFORMATIONS EN CAS D'ACCIDENT

Nom..... Prénom

Lien

TARIFS

Chaque séance dure 1h30 combinaison et planche incluses. Pendant la période de vacances, c'est une formule stage du lundi au vendredi.

	1 ^{ère} SEANCE	2 ^{ème} SEANCE/+	STAGE 5 JOURS
TARIFS	45 €	40 €	180 €

✦ AUTORISATION PARENTALE (personne mineur)

Je soussigné(e).....

Mon enfant.....

A suivre les cours d'enseignement SURF ou STAND UP PADDLE organisés par l'Ecole HINA SURF.

En conséquence, je dégage HINA SURF de toute responsabilité en cas d'accident lui survenant ou provenant de son inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes du moniteur.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance et notamment de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire de personne. Je déclare mon enfant apte à la pratique des sports aquatiques.

Je déclare avoir pris connaissances du règlement intérieur de l'Ecole ci-dessous.

Fait àLe

Signature.....

✦ DECHARGE (personne majeure)

Je certifie que je suis médicalement apte à la pratique des sports aquatiques et que je sais nager. En conséquence je dégage HINA SURF de toute responsabilité en cas d'accident me survenant ou provoqué par suite de mon inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes du moniteur. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance et notamment de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire de personne.

Je déclare avoir pris connaissances du règlement intérieur de l'Ecole ci-dessous.

Fait àLe

Signature.....

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Article 1 : Inscription et réservation de surf

Toute inscription à un cours de surf se fait à partir du formulaire d'inscription ci-dessus qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure.
Le règlement de la prestation se fera en espèces, Chèques Vacances ou Chèque bancaire (compensable uniquement en France), libellé en Euros au nom d'HINA SURF.

L'inscription aux cours et/ou stages entraine l'acceptation du présent règlement.

Afin de valider votre réservation, le formulaire devra être envoyé par mail avec la formule choisie et le versement de l'acompte (la moitié de la somme) soit par virement bancaire ou par chèque à l'adresse suivante :

HINA SURF
3, rue du Plessis
35400 St Malo

Article 2 : Adaptation ou annulation des cours de surf

En cas de conditions météorologiques défavorables à la pratique du surf, les cours seront soit adaptés ou annulés à la seule appréciation du moniteur.

Les cours seront maintenus en proposant un prolongement de ceux-ci par une activité faisant partie intégrante de la famille du Surf : cours axé sur la rame, le sauvetage avec planche de surf, initiation au Stand Up Paddle, la découverte du milieu marin, la sensibilisation à l'écologie.

Seul cas où le cours nécessite un report ou un remboursement est dans des conditions orageuses (la pratique du surf étant interdite pour cause de danger).

Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés (absence du stagiaire, retard de plus de 30mn).

Article 3 : responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par l'Ecole HINA SURF et donc sous la responsabilité des moniteurs à l'appel de leur nom. **Ils sont sous la responsabilité civile de la structure jusqu'à l'heure de la fin du cours.**

Les parents devront avant de laisser leur enfant à l'Ecole de Surf s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

L'Ecole de Surf décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets du stagiaire dans les locaux du centre des Mouettes.

Les participants attestent avoir pris connaissances des garanties d'assurance en responsabilité civile de l'Ecole.

Article 4 : Assurance

Toutes les personnes inscrites à l'Ecole HINA SURF sont couvertes par la garantie en Responsabilité Civile, dont les modalités sont décrites dans le contrat Allianz mis à dispositions des parents ou tuteurs légaux. **L'Ecole n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement.**

L'Ecole attire l'attention du stagiaire sur son intérêt à souscrire auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer et dont les garanties seraient supérieures à celles du contrat Allianz N 46267077.

Article 5 : Engagement de la structure

L'Ecole de Surf HINA SURF se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité délivrées par le moniteur. L'école de Surf s'engage à utiliser du matériel sécurisé et à proposer une prestation avec des moniteurs diplômés.

Article 6 : Engagement des élèves

En s'inscrivant à l'Ecole de Surf, les stagiaires mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratique.

Le stagiaire, ou son représentant légal, déclare être en bonne santé, savoir nager 25 mètres, et être apte à la pratique du surf.

Article 7 : Droit à l'image

En s'inscrivant à l'Ecole de Surf, vous autorisez HINA SURF à utiliser les photos et/ou film de votre image. Vous pouvez vous y opposer en le signalant à l'inscription.

Signature :

Le.....à.....